

Concept de sélection Tir sportif

Paralympics Tokyo 2020
25.08. – 06.09.2020

Version: 3, 07.02.2019

Mise à jour du 30.01.2020

1. Date de la manifestation

25.08. - 06.09.2020

2. Critères d'admission selon les directives du CIP (voir Qualification Criteria)

En cas de divergences entre les versions, la version originale du CIP fait foi :

<https://www.paralympic.org/tokyo-2020/qualification-criteria>

Dispositions du CIP/FI relatives aux places de quota :

- Un CNP peut se voir attribuer au maximum 12 places de quota dont au maximum 8 pour le même sexe
- Les places de quota seront attribuées au CNP et non pas à l'athlète
- Au maximum une place de quota sera attribuée au CNP par athlète
- Au maximum trois athlètes par CNP peuvent participer à chaque compétition avec médaille. Cependant, il ne peut pas y avoir plus d'athlètes participants que de places de quota attribuées pour cette nation / ce CNP.
- Les places de quota seront attribuées selon l'aperçu graphique suivant :

Event	R1		R2		R3		R4		R5		R6		R7		R8		R9		P1		P2		P3		P4		Total MALE slots	Total FEMALE slots	GENDER-FREE	TOTAL Slots	
	Male	Female	Male	Female	Male	Female	Male	Female	Male	Female	Male	Female	Male	Female	Male	Female	Male	Female	Male	Female	Male	Female	Male	Female	Male	Female					
Open	4	3	2	1	1	1	1	1	2	1	1	2	1	1	3	2	1	2	0	3	2	2	1	1	2	1	1	22	15	6	43
2018 Korea World Championships	1	1	0	0	1	0	0	1	1	0	1	1	0	1	1	1	0	0	1	2	1	0	0	1	1	0	1	7	3	7	17
2018 World Cup France	1	1	0	0	1	1	0	1	0	0	1	0	1	1	1	0	0	1	1	2	0	0	1	0	1	1	4	6	7	17	
2019 World Cup UAE	4	3	3	3	1	2	2	1	2	2	1	2	2	3	3	1	2	1	3	2	2	1	1	2	1	1	24	21	8	53	
2019 Australia World Championships	1	1	0	0	1	0	1	1	1	1	1	0	0	1	1	1	0	0	1	1	1	1	1	1	0	0	5	6	7	18	
2020 World Cup (TBD)			5	4	5	4	4	5	6	4	5	5	4	6			2	4	4			5	3	5	5	3	5				
Per event totals	11	9	14	13	15	15	9	8	10	8	10	8	13	13																	
Bipartite commission slots																												2	2	0	4
Host Country slots																												1	1	0	2
																												65	54	35	154

Eligibility (Critères de qualification) selon les directives du CIP/FI :

L'athlète doit :

- Posséder une licence active du World Shooting Para Sport (WSPS) pour 2020
- Remplir les Minimum Qualification Standards (MQS) dans la même discipline lors de deux compétitions reconnues du WSPS durant la période du 01.01.2018 au 15.07.2020.
- Pour pouvoir prendre le départ dans d'autres disciplines, il suffit de remplir un MQS par discipline supplémentaire.
- Posséder une classification internationale avec statut « confirmed » ou « review ». La date pour le statut « review » doit se situer après le 31.12.2020.
- Atteindre au moins un MQS durant la période du 01.07.2019 au 01.07.2020

3. Sélections

3.1 Directives générales

Les « Directives réglant les performances exigées pour les concepts de sélection Tokyo 2020 » servent de base pour l'élaboration des directives de sélection et des concepts de sélection.

Lors des compétitions de sélection, l'athlète doit se montrer capable de planifier et de réaliser une performance optimale au jour J. Pour pouvoir faire l'objet d'une proposition de sélections de la part de l'entraîneur, l'athlète doit au minimum atteindre les limites A ou B.

La Commission spéciale du sport de Swiss Paralympic (FAKO) prend la décision concernant la sélection et la dépose auprès de la Commission de sélection de Swiss Paralympic. Celle-ci comprend les membres suivants : le président, le vice-président, la secrétaire générale et le Chef de Mission. La commission de sélection étudie la proposition et en prend la décision finale.

3.2 Période de sélection

L'entraîneur national peut prendre en compte toutes les compétitions disputées lors de la période sous-mentionnée pour évaluer et justifier sa demande de sélection à la FAKO de Swiss Paralympic.

01.01.2019 – 15.07.2020

Compétitions de sélection :

2019

13.02. – 24.02.2019	World Cup	Al Ain (UAE)
10.10. – 20.10.2019	WM	Sydney (AUS)

2020

tbd	World Cup	tbd
-----	-----------	-----

À ceux-ci s'ajoutent au maximum deux compétitions en 2020 reconnues du World Shooting Para Sport (WSPS). Ces compétitions ne sont pas encore publiées. Swiss Paralympic les désignera avant le 01.01.2020 sur proposition du CT tir sportif.

3.3 Critères de sélection

Critères principaux : les exigences minimales sont les suivantes :

	Valeur A	Valeur B	MQS
R1-10m Air Rifle Standing (SH1)	617.2	616.0	600.0
R2-10m Air Rifle Standing (SH1)	615.1	612.1	595.0
R3 - 10m Air Rifle Prone (SH1)	631.7	628.4	623.0
R4 - 10m Air Rifle Standing (SH2)	627.8	624.5	620.0
R5 - 10m Air Rifle Prone (SH2)	633.2	631.2	628.0
R6 - 50m Free Rifle Prone (SH1)	615.9	611.6	605.0
R7 - 50m Free Rifle 3 x 40 (SH1)	1142	1140	1110
R8 - 50m Sport Rifle 3 x 20 (SH1)	1137	1131	1050
R9 - 50m Rifle Prone (SH2)	613.1	610.4	605.0
	Valeur A	Valeur B	MQS
P1 - 10m Air Pistol (SH1)	564	554	547
P2 - 10m Air Pistol (SH1)	552	547	510
P3 - 25m Sport Pistol (SH1)	560	553	540
P4 - 50m Free Pistol (SH1)	534	516	510

Afin d'être reconnues comme valeur A, les valeurs A atteintes en 2019 devront être confirmées en 2020 avec au moins une valeur B.

Satisfaire aux critères de sélections est indispensable à la sélection mais ne l'implique pas automatiquement. Les valeurs A ne sont pas systématiquement sélectionnées en priorité.

Si l'athlète atteint au moins la limite B, l'évaluation de l'entraîneur est aussi prise en compte en fonction des critères suivants :

1. Courbe de la forme
2. Santé
3. Potentiel de médaille d'après le classement corrigé des nations
4. Futur potentiel



3.4 Clause médicale

Les athlètes dont le potentiel d'obtention d'une médaille est avéré peuvent bénéficier d'une réglementation particulière pour des motifs médicaux.

Le certificat médical doit être fourni **immédiatement** après le début de la maladie ou l'apparition de la blessure. L'entraîneur national propose en même temps d'autres compétitions de sélection ou possibilités d'évaluation à la FAKO de Swiss Paralympic.

3.5 Sélection tactique

La sélection d'un/e athlète sur critères tactiques est possible.

Même sans avoir répondu aux critères de sélection des disciplines, il est possible de prendre le départ pour des raisons tactiques pour autant que le MQS soit rempli. La commission de sélection prend la décision finale sur ces départs.

4. Communication

L'entraîneur national s'assure que les athlètes et les entraîneurs impliqués ont vu et ont pris connaissance du présent concept.

L'entraîneur national soumet la demande de sélection à SSFR/PluSport qui la fait parvenir à la FAKO.

La FAKO prend la décision concernant la sélection et la dépose auprès de la Commission de sélection de Swiss Paralympic. La commission de sélection prend la décision finale sur la sélection.

Une fois les sélections approuvées par la Commission de sélection, Swiss Paralympic informe l'entraîneur nationale par oral de la décision. L'entraîneur en informe les athlètes concernés immédiatement par téléphone.

Cette première phase de communication terminée, Swiss Paralympic informe tous / toutes les athlètes par écrit de la décision.

Il incombe uniquement à l'entraîneur d'informer directement les candidats n'étant pas présélectionnés. Une fois tous / toutes les athlètes et les membres de la délégation informés, Swiss Paralympic publie le communiqué de presse.

5. Calendrier

Fin de la période pour la réalisation du MQS	15.07.2020
Attribution des places de quota par le WSPS	20.06.2020
Date limite pour soumettre une demande de places bipartites :	01.07.2020
Octroi des places de quota bipartites par le WSPS	10.07.2020
Octroi des places de quota non utilisées par le WSPS	10.07.2020
Dépôt de la demande de sélection par l'entraîneur national :	10.07.2020
Date officielle de la sélection par la Commission de sélection* :	13.07.2020
Communiqué de presse officielle :	15.07.2020

*La Commission de sélection se réserve le droit de sélectionner des athlètes avant la date de sélection susmentionnée.

Le texte original a été rédigé en allemand. En cas de doute, la version allemande du présent concept fait foi.

FAKO
SWISS PARALYMPIC

Secrétaire générale



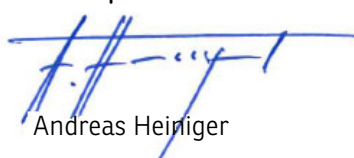
Conchita Jäger

Chef de Mission



Roger Getzmann

Chef Sport



Andreas Heiniger

Chef Sport



Matthias Schlüssel

Entraîneur national



Walter Berger

Ittigen, le 13.3.2019

Mise à jour du 30.01.2020

- Changement de dates